

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Séance du 04 juillet 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal	: 29
Nombre de membres en exercice	: 29
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 28
Date de la convocation	: 28 juin 2024
Date d'affichage de la convocation	: 28 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « l'Espace », 12 rue Anatole France, en application de l'article 2 du règlement intérieur, sous la présidence de Monsieur Robert Duranton, Maire.

Présents : Robert DURANTON, René PEY, Josette BONNET, Marc ROUSVOAL, Jean-Claude CANARIO, Pascale TORSIELLO, Hubert BREYSSE, Alain GIOVANELLI, Patrick ROTTINI, Martine GUYON, Brigitte DOREL, Anne IMBLOT, Sophie MARTY, Jean-Luc ANDRE, Bernard PERNOT, Béatrice KREKDJIAN, Stéphane GIBERT, Jean Claude GALLIFFET, Martine CABRERA.

Pouvoirs : Marie-Christine HAINAUD donne pouvoir à René PEY, Evelyne GUILLERMO donne pouvoir à Josette BONNET, Gérard BOUSSARD donne pouvoir à Pascale TORSIELLO, Nathalie LINOSSIER donne pouvoir à Alain GIOVANELLI, Annick DURAND donne pouvoir à Jean-Claude CANARIO, Alexandre HARO donne pouvoir à Marc ROUSVOAL, Yasin TOPAL donne pouvoir à Hubert BREYSSE, Myriam DIARRA donne pouvoir à Bernard PERNOT, Doriane GUILLOT-PATRIQUE donne pouvoir à Robert DURANTON.

Absent : Haquime LOUCHENE.

Délibération n° 2024-41

Objet : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose qu'afin de répondre au mieux aux besoins des administrés, il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Le nombre d'enfants accueillis par le service Périscolaire ayant connu une forte croissance, notamment sur le temps méridien (260 enfants accueillis en moyenne en 2022 pour près de 300 aujourd'hui), il est proposé de créer un nouveau poste d'animateur périscolaire

.../...

Délibération 2024-41

N°	Secteur d'activité	Poste	Cat.	Cadre d'emploi	Quotité
0120	Service Périscolaire	Agent d'animation périscolaire	C	Adjoint Territorial d'Animation	30%

- Au vu de l'organisation du service de Police Municipale et afin de mieux appréhender les missions inhérentes à ce service, il est proposé de modifier la quotité du poste d'ASVP n°0116 pour la passer de 80% à 100%.

N°	Secteur d'activité	Poste	Cat.	Cadre d'emploi	Ancienne quotité	Quotité proposée
0116	Police Municipale	Agent de Surveillance de la Voie Publique ASVP	C	Adjoint Technique Territorial	80%	100%

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

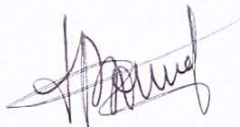
Vote	Nbre de Voix	Elus
Présents et représentés	28	
Présents	19	
Non-participation	0	
Abstentions	0	
Suffrages exprimés	28	
Pour	28	
Contre	0	

- **APPROUVE** la création d'un poste d'agent d'animation périscolaire, n°0120, d'une quotité de travail à 30% (10,5/35) et rattaché au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux.
- **APPROUVE** la modification de quotité du poste d'ASVP n°0116 de 80% à 100%.
- **MODIFIE** le tableau des emplois permanents en prenant en compte ces changements.
- **PRÉCISE** que ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels selon les modalités définies aux articles L332-1 à L332-28 du code général de la fonction publique.

.../...

- **PRECISE** que les agents contractuels ainsi recrutés percevront une rémunération calculée sur la base des indices correspondant au premier grade du cadre d'emplois de rattachement du poste à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire prévu dans la collectivité pour le poste.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,



Josette BONNET,
Secrétaire de séance.



Robert DURANTON,
Maire de Roussillon.